

*Clause de non-responsabilité:*

*La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.*

## **COMP/M.5805 - 3i/Vedici Groupe**

### **SECTION 1.2**

#### **Description de la concentration**

L'opération envisagée consiste dans l'acquisition par 3i Newco d'une participation majoritaire dans Vedici Groupe. A l'issue de l'opération qui comprend également une augmentation de capital et la mise en place d'un financement junior mezzanine, 3i Newco détiendra un contrôle exclusif sur Vedici Groupe.

3i Group plc est une société de capital investissement de droit anglais cotée sur le London Stock Exchange et opérant sur le plan international, spécialisée notamment dans les opérations de « *leveraged buy-out* » aux termes desquelles elle réalise, au côté de fonds gérés par certaines de ses filiales, des prises de participations aux côtés des dirigeants des sociétés cibles.

Parmi ces prises de participations de 3i Group plc figure en particulier une participation dans Labco SAS, une société qui détient elle-même des participations d'au plus 25 % dans des sociétés exploitant des laboratoires d'analyses de biologie médicale en France, qui constituent ensemble le réseau Labco.

Vedici Groupe est spécialisée dans l'acquisition et la gestion de cliniques privées de court séjour (cliniques dites « MCO »<sup>5</sup>) en France.

La concentration envisagée entre dans le champ d'application du Règlement CE N° 139/2004.

En cas de contrôle (au sens du Règlement CE N° 139/2004) de 3i Group plc sur les laboratoires français du réseau Labco, l'opération envisagée devra être analysée à la lumière des éventuels effets/liens verticaux susceptibles d'exister entre les activités de soins hospitaliers et les activités d'analyses de biologie médicale.